

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 53 (1991)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Foin engrangé : attention au feu!

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Foin engrangé: attention au feu!

Cipi. L'année dernière, des fermes ont à nouveau été détruites à la suite de l'auto-inflammation du foin engrangé. Les dégâts se sont élevés à plusieurs millions. La fermentation du foin insuffisamment séché peut provoquer une augmentation de la température. Ainsi, tout stock de fourrage qui n'est pas consciencieusement surveillé est exposé à un risque d'incendie.

Plus l'herbe est grasse, plus le risque de fermentation du stock de fourrage est élevé. Une trop forte teneur en eau et une aération insuffisante sont les causes principales d'une hausse de température. Des températures jusqu'à 50°C sont sans danger, bien qu'à ce stade la teneur en substances protéiques soit déjà diminuée. À 70°C, la perte de la valeur nutritive atteint 80% et le risque d'incendie est énorme. La surveillance de réserves de foin est donc doublement indispensable.

Le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) à Berne vous donne les conseils suivants:

- Il faut que le foin engrangé soit aussi sec que possible, la teneur en eau ne dépassant pas 20%; en cas d'utilisation d'un séchoir à air chaud, cette teneur ne doit pas être supérieure à 40%.
- Les tas de foin et de regain doivent être surveillés au moins 6 semaines après l'engrangement, au moyen d'un contrôle régulier de la température.



*Les tas de foin et de regain doivent être surveillés au moins 6 semaines après l'engrangement, au moyen d'un contrôle régulier de la température.*

ment, au moyen d'un contrôle régulier de la température.

- Beaucoup de communes et corps de sapeurs-pompiers mettent à disposition des agriculteurs, à titre de prêt, une sonde de prélèvement de température. Profitez de ce service ou faites vous-mêmes l'acquisition d'un tel instrument. Dans plusieurs cantons, les assurances immobilières accordent des subventions à cet effet.
- Lorsque la température dépasse 50°C, il y a lieu de contrôler plus souvent la température, de créer des conduits d'aération, de couper des couloirs. Si elle dépasse 70°C,

il faut immédiatement avertir les pompiers, car il y a risque de combustion spontanée. La mesure d'urgence consiste à défaire les tas de foin, sous surveillance des pompiers.

- Eviter une humidification ultérieure par des toits en mauvais état et favoriser l'aération naturelle.

L'agriculteur est tenu de prendre toutes les mesures de prévention d'incendie en son pouvoir, et en particulier de surveiller le stock de fourrage. Prévenir vaut mieux qu'éteindre; les incendies de stocks de fourrage ne sont pas une fatalité.